

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Vingt-huitième session,  
Siège de la FAO, Rome (Italie), 4 – 9 juillet 2005*

### ORGANISATION DE LA SESSION

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. La Commission du Codex Alimentarius tiendra sa vingt-huitième session au siège de la FAO, dans la salle plénière, au troisième étage du bâtiment A, du lundi 4 juillet au samedi 9 juillet 2005. L'ouverture de la session aura lieu le lundi 4 juillet à 10 heures.
2. La session est ouverte aux États Membres et aux Membres associés de la FAO et de l'OMS qui sont membres de la Commission, ainsi qu'aux observateurs. Les États Membres et les Membres associés des deux organisations qui ne sont pas membres de la Commission du Codex Alimentarius peuvent participer en qualité d'observateurs. La session est également ouverte au public en fonction des places disponibles, et à la presse.
3. Les frais de participation aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi que les frais de voyage des délégations des Membres de la Commission et des observateurs sont à la charge des gouvernements ou des organisations. Il est également rappelé aux participants qu'ils doivent réserver eux-mêmes leur chambre d'hôtel.
4. Les membres de la Commission participant à la session disposent d'un représentant, qui peut être accompagné d'un ou de plusieurs suppléants et conseillers. Aucun délégué ne peut représenter plus d'un État Membre ou Membre associé.
5. Les inscriptions seront ouvertes à partir de 8 heures dans la salle de la Turquie au rez-de-chaussée du bâtiment A. Plus d'informations détaillées au sujet des installations et des services disponibles au siège de l'Organisation seront fournies au moment de l'enregistrement.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion du Codex sont disponibles sur l'Internet à l'adresse [www.codexalimentarius.net](http://www.codexalimentarius.net)

## DISPOSITIONS CONCERNANT LES MÉDIAS

6. Les membres de la presse sont invités à prendre contact avec les bureaux de presse de la FAO et de l'OMS pour l'accréditation des journalistes:

**FAO:** M. John Riddle  
Service Actualités  
Division de l'information  
Tél: +39 06 5705 3259  
+39 348 257 2921 (portable)  
Mél: john.riddle@fao.org

**OMS:** M. Gregory Hartl  
OMS/SDE  
Tél : +41 22 791 4458  
+41 79 203 6715 (portable)  
Mél: hartlg@who.int

## LANGUES

7. La session se déroulera en anglais, arabe, chinois, espagnol et français, avec interprétation simultanée dans chacune des langues.

## HEURES DES RÉUNIONS ET CALENDRIER ET ÉLECTION DU BUREAU

8. La Commission se réunira normalement de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, à l'exception du premier jour lorsque la session du matin commence à 10 heures.

9. Le calendrier provisoire a été distribué avec l'ordre du jour provisoire de la session et figure à l'appendice du présent document.

10. Du fait que selon le Règlement intérieur de la Commission régissant la composition du Comité exécutif, celui-ci ne doit pas compter parmi ses membres plus d'un délégué de chaque pays (Article IV.1), les élections auront lieu comme suit:

Ordre chronologique	Élections	Éligibilité
1.	Élection du président	Délégués <sup>1</sup> de tous les États Membres.
2.	Élection des vice-présidents	Délégués <sup>1</sup> de tous les États Membres à l'exception du pays du président.
3.	Élection des membres du Comité exécutif sur une base géographique.	États Membres <sup>1</sup> (sur une base régionale) à l'exception des pays du président et des vice-présidents.

11. Le calendrier pour la présentation des candidatures et l'élection du Bureau figure à l'appendice du présent document.

<sup>1</sup> A l'exclusion des délégués et des membres qui ont achevé deux mandats et ne peuvent donc être réélus.

---



---

**APPENDICE**


---

**CALENDRIER PROVISOIRE DE LA SESSION**

JOUR	POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
Lundi 4 juillet	1-3, 17, 18, 4-7
Mardi 5 juillet	8-12
Mercredi 6 juillet	12 (suite)-14
Jeudi 7 juillet	15, 16, 19, 20
Vendredi 8 juillet (matin)	(si nécessaire)
Samedi 9 juillet	21 (Adoption du rapport)

**CALENDRIER POUR L'ÉLECTION DU BUREAU ET  
DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

	OUVERTURE DE LA PRÉSENTATION DES CANDIDATURES	CLÔTURE DE LA PRÉSENTATION DES CANDIDATURES	SCRUTIN SECRET (SI NÉCESSAIRE)
<b>Président:</b>	Lundi 13 heures	Mardi 12 heures	Mardi 17 h 30
<b>Vice-présidents:</b>	Mercredi 9 h 30	Mercredi 15 heures	Mercredi 17 h 30
<b>Membres du Comité exécutif élus sur une base géographique<sup>2</sup>:</b>	Jeudi 9 h 30	Jeudi 15 heures	Jeudi 17 h 30

---

<sup>2</sup> Sept États Membres de la Commission; un de chacune des régions suivantes: Afrique, Asie, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord, Pacifique Sud-Ouest et Proche-Orient.